



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** Mycoflex 4100 TS - Komponente B

· **Code du produit** 967

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Peinture préliminaire

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

MC-BAUCHEMIE Müller
Am Kruppwald 2-8
D-46238 Bottrop
Tel.: +49(0)2041 101-0
Fax.: +49(0)2041 101-400

MC-Chimie SARL
8 Avenue Marchande
F-57520 Grosbliederstroff
Tel + 33 3 87 27 29 46
Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tel.: ++33 (0)625 73 02 61
Tel.: ++32 (0)473 73 21 88
Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 1)

- Skin Sens. 1 H317* Peut provoquer une allergie cutanée.
- STOT SE 3 H335-H336* Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- STOT RE 2 H373* Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

· **Pictogrammes de danger**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement**

Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Polymer Epoxidharz-Addukt
butanol
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène
3,3,5-trimethylhexamethylene-diamine

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 2)

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 260549-92-6	Polymer Epoxidharz-Addukt Eye Dam. 1, H318	25-50%
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0	butanol Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	≥20-<25%
Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32 01-2119486136-34	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥10-<20%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxypropane-2-ol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	<10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332	<5%
CAS: 25513-64-8 Reg.nr.: 01-2119560598-25	3,3,5-trimethylhexamethylene-diamine Skin Corr. 1C, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<3%
CAS: 919-30-2 EINECS: 213-048-4	3-aminopropyltriéthoxysilane Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302	≥1-<1,5%

- **Indications complémentaires**
- : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Amener les sujets à l'air frais
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 4)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 3)

- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Recourir à un traitement médical
- **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 4)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun :**

non nécessaire

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

78-83-1 butanol

VLEP Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

VLEP Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

(suite page 6)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 6/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 5)

100-41-4 éthylbenzène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm
risque de pénétration percutanée

· DNEL

78-83-1 butanol

Oral	DNEL	25 mg/kg bw/Tag (ArL)
Inhalatoire	DNEL	310 mg/m ³ (ArL)

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	DNEL	1,6 mg/kg bw/Tag (ArL)
		mg/kg bw/Tag (Arb)
Dermique	DNEL	180 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	211 mg/m ³ (ArL)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	DNEL	3,3 mg/kg bw/Tag (ArL)
Dermique	DNEL	50,6 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	369 mg/m ³ (ArL)

· PNEC

78-83-1 butanol

PNEC	0,4 mg/l (Fri)
	0,04 mg/l (Mew)
PNEC	0,0699 mg/kg dwt (Bod)
	0,125 mg/kg dwt (Sed)
	1,52 mg/kg dwt (Sue)

25513-64-8 3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine

PNEC	72 mg/l (Abw)
	0,102 mg/l (Fri)
	0,01 mg/l (Mew)
PNEC	10 mg/kg dwt (Bod)
	0,062 mg/kg dwt (Sed)
	0,622 mg/kg dwt (Sue)

· No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

(suite page 7)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 6)

100-41-4 éthylbenzène

VLEP	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
------	--

· Indications complémentaires

: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de

protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Si les mesures de ventilation ne permettent pas de respecter les limites du lieu de travail ou si les locaux ne peuvent être ventilés techniquement, il faut porter un appareil de protection respiratoire : Utiliser des filtres combinés A1-P2 (brun/blanc) dans les pièces ventilées. S'il faut s'attendre à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome.

· Protection des mains :

Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

gants en nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

FR

(suite page 8)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	Jaune/paille
Odeur :	caractéristique

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	116 °C

· Point d'éclair : 24 °C

· Température d'inflammation : 270 °C

· Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosivité :

inférieure :	1,1 Vol %
supérieure :	13,7 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 13 hPa

· Densité à 20 °C: 0,980 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

· Viscosité :

dynamique à 23 °C: 3300 mPas

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 9)



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

78-83-1 butanol

Oral	LD50	2.460 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	3.400 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	19,2 mg/l (Ratte)

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	LD50	3.523-4.000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	12.126 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	6.350-6.700 mg/l (Ratte)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	LD50	4.016 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	13.000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	54,6 mg/l (Ratte)

100-41-4 éthylbenzène

Oral	LD50	3.500 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	17.800 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	17,2 mg/l (Ratte)

25513-64-8 3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine

Oral	LD50	910 mg/kg (Ratte)
	NOAEL	10 mg/kg (Ratte)

919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Oral	LD50	1.780 mg/kg (Ratte)
------	------	---------------------

Effet primaire d'irritation :

- de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagenicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 9)

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

78-83-1 butanol

LC50/96h	1.430 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	1.250 mg/l (Desmodosmus subspicatus)
	1.030 mg/l (Daphnia magna)

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

EC50/72h	2,2 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC50/96h	2,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC	16 mg/l (BEL)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

IC50	1.000 mg/l (BEL)
LC50/96h	6.812 mg/l (Leucidus idus)
LC50/48h	23.300 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	23.300 mg/l (Daphnia magna)

100-41-4 éthylbenzène

LC50/96h	4,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	2,97 mg/l (Daphnia magna)

25513-64-8 3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine

EC50/24h	31,5 mg/l (Daphnien)
EC50	89 mg/l (Pseudomonas putida)
LC50/48h	174 mg/l (Leucidus idus)
NOEC	10,9 mg/l (Danio rerio)
	16 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
	1,02 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	43,5 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

(suite page 11)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 10)

919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

LC0/96h	934 mg/l (Brachydanio rerio)
EC50/72h	603 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
EC50/48h	331 mg/l (Daphnia magna)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1866

(suite page 12)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 12/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 11)

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 1866 RÉSINE EN SOLUTION
· **IMDG, IATA** RESIN SOLUTION

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**
· **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.
· **Étiquette** 3

· **IMDG, IATA**

· **Class** 3 Liquides inflammables.
· **Label** 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Polluant marin :** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **Indice Kemler :** Attention: Liquides inflammables.
30
· **No EMS :** F-E, S-E
· **Stowage Category** A

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

· **ADR**
· **Quantités limitées (LQ)** 5L
· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur:
1000 ml
· **Catégorie de transport** 3
· **Code de restriction en tunnels** D/E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)** 5L
· **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 13)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 13/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 12)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 14)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 14/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.08.2020

Numéro de version 6

Révision: 04.08.2020

Nom du produit Mycoflex 4100 TS - Komponente B

(suite de la page 13)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique :**
- **Acronymes et abréviations:**

Département sécurité

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR